

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre : Initiation et ajustement d'un traitement contre la dyspepsie ou le reflux gastro-oesophagien (RGO) chez la clientèle recevant une chimiothérapie ou en ayant reçu dans le dernier mois

No de l'ordonnance collective : 2017-OC-ONCO-03

Date d'entrée en vigueur :

2018-01-17

Date de révision :

aaaa-mm-jj

MILIEUX AUTORISÉS : Tous

Beauce-
Etchemins

Alphonse-Desjardins

Montmagny-
L'Islet

Thetford Mines

Autre, précisez :

PROGRAMMES D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :

Direction du programme des services multidisciplinaires

Direction du programme des services professionnels

Direction du programme DI-TSA et DP

Direction du programme jeunesse

Direction du programme santé mentale et dépendance

Direction du programme soutien à l'autonomie aux personnes âgées

Direction des soins infirmiers-volet gestion des opérations en santé physique

SECTEURS D'ACTIVITÉS AUTORISÉS :

Clinique externe d'oncologie et unité de soins d'hémo-oncologie

PROFESSIONNELS VISÉS :

Infirmières

Inhalothérapeutes

Autres : Pharmaciens

**ACTIVITÉS RÉSERVÉES VISÉES PAR
L'ORDONNANCE COLLECTIVE :**

Infirmière :

• No

• No

Autres : Pharmaciens

• No 5 – Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées

• No

EXIGENCES PROFESSIONNELLES :

(SI REQUIS)

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE OU AUTRE

Non Oui

OUTIL CLINIQUE:

RÉFÉRENCE À UN DOCUMENT:

Non Oui

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES

Clientèle des cliniques externes d'hématologie-oncologie et de l'unité de soins d'hémo-oncologie du CISSS de Chaudière-Appalaches recevant de la chimiothérapie ou en ayant reçu dans le dernier mois et qui présente de la dyspepsie ou du reflux gastro-oesophagien.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Permettre un soulagement rapide des symptômes de dyspepsie ou de reflux gastro-oesophagien chez les patients recevant des traitements de chimiothérapie dans le but de prévenir les complications et de promouvoir une alimentation normale et adéquate.

INDICATIONS / CONDITIONS D'INITIATION

Le patient doit avoir les deux conditions suivantes :

- Le patient doit présenter de la dyspepsie ou du reflux gastro-oesophagien.
- Le patient doit recevoir un traitement de chimiothérapie actif ou avoir cessé la chimiothérapie depuis moins d'un mois et être toujours sous suivi médical par un hémo-oncologue du CISSS de Chaudière-Appalaches.

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Allergie / intolérance / hypersensibilité à l'agent choisi
- Patient fébrile (température buccale supérieure ou égale à 38°C)
- Apparition simultanée ou récente de dysphagie ou d'odynophagie
- Patient incapable de s'alimenter ou de s'hydrater en raison de la dyspepsie ou du reflux gastro-oesophagien
- Vomissements avec présence de sang
- Présence de selles noires ou de sang dans les selles
- Symptômes de type angineux (ex. : douleur serrative, etc)

DIRECTIVES

Choisir le traitement selon la sévérité/fréquence des symptômes, les interactions médicamenteuses, les ajustements en insuffisance rénale/hépatique, les essais antérieurs et les préférences du patient:

- Antiacides (ex. : Maalox^{MD})
- Agents moussants (ex. : Gaviscon^{MD})
- Anti-H2 (ex. : Zantac^{MD}, Pepcid^{MD})
- IPP (ex. : Pantoloc^{MD}, Losec^{MD}, Dexilant^{MD})

Effectuer l'enseignement au patient sur la thérapie choisie et sur les mesures non pharmacologiques associées.

LIMITES ET/OU SITUATION POUR LESQUELLES L'USAGER DOIT ÊTRE DIRIGÉ VERS UN MÉDECIN

- Suspicion d'un saignement gastro-intestinal ou d'ulcère gastrique.
- Symptômes réfractaires aux agents tentés pendant 72 heures.

L'ordonnance doit être individualisée au nom du médecin ayant prescrit le cycle de chimiothérapie.

MODES DE COMMUNICATION ET RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE AU MÉDECIN TRAITANT POUR ASSURER UN SUIVI SUITE À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Documenter l'intervention au dossier médical du patient.

RÉFÉRENCES / SOURCES

Bartle B. Traitement du reflux gastro-oesophagien (RGO) pathologique chez l'adulte : le questionnaire «PASS». Groupe des publications d'affaires et professionnelles Rogers Media. Sept. 2007

Micromedex. Monographie des produits [En ligne]. <http://www.micromedexsolutions.com> (visité le 20 mai 2015)

DynaMed. Gastroesophageal reflux disease [En ligne via bibliothèque Université Laval]
<http://web.b.ebscohost.com.acces.bibl.ulaval.ca/dynamed/search/basic?sid=fff8f3dc-1339-421a-8c6f-4d417be9c9bc%40sessionmgr113&vid=4&hid=102>
(visité le 20 mai 2015)

DynaMed. Functional dyspepsia [En ligne via bibliothèque Université Laval]
<http://web.b.ebscohost.com.acces.bibl.ulaval.ca/dynamed/search/basic?sid=fff8f3dc-1339-421a-8c6f-4d417be9c9bc%40sessionmgr113&vid=4&hid=102>
(visité le 20 mai 2015)

e-Therapeutics + Complete. Therapeutic choices. Gastrointestinal Disorders: Gastroesophageal reflux disease [En ligne via bibliothèque Université Laval].
<https://www-e-therapeutics-ca.acces.bibl.ulaval.ca/> (visité le 20 mai 2015)

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

Titre : Initiation et ajustement d'un traitement contre la dyspepsie ou le reflux gastro-oesophagien (RGO) chez la clientèle recevant une chimiothérapie ou en ayant reçu dans le dernier mois

Numéro de l'ordonnance collective : 2017-OC-ONCO-03

S'agit-il d'une:	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle ordonnance collective	<input type="checkbox"/> Révision : <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Mise à jour	<input type="checkbox"/> Abrogation
-------------------------	---	---	--

Remplace-t-elle une/des ordonnance(s) collective(s) existantes?	Si oui, lesquelles (titres et numéros) :
--	--

PROCESSUS D'ÉLABORATION

État de la situation (expliquez brièvement les besoins menant à l'élaboration, à la révision ou à l'abrogation de l'ordonnance collective) : Améliorer l'organisation du travail et optimiser l'utilisation des ressources en évitant les délais pour obtenir une ordonnance verbale du médecin traitant.

Méthode de formation/diffusion : Formation à l'interne pour les pharmaciens


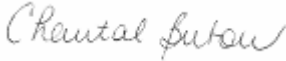


Date prévue d'entrée en vigueur : 2017-11-01

Responsable du dossier :	Nom : Mélanie Drouin Courriel : melaniedrouin@ssss.gouv.qc.ca Profession et titre : Pharmacienne, coordonnatrice régionale en oncologie Date de dépôt au comité : 2017-09-12
---------------------------------	---

Responsable médical : (Si différent du/des chef(s) de département(s))	Nom(s) : Dr Alain Filion Courriel(s) : alfilion1@videotron.ca Titre(s) : Chef de service Spécialité(s) : Hémato-oncologie Date : 2017-09-12
---	---

	NOM	FONCTION	DATE	INITIALES
Personnes consultées (autres que les personnes ci-haut et les chefs de départements)	Alexandre Ruel	Pharmacien	2017-04-21	A.R.

	Beauce-Etchemins	Lévis	Montmagny	Thetford
Consultations régionales	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté	<input checked="" type="checkbox"/> Consulté
	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté	<input checked="" type="checkbox"/> Accepté
	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Refusé
	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non applicable

VALIDATION PAR LE/LES CHEF(S) DE/DES DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉS		
SIGNATURE	CHEF DU DÉPARTEMENT DE :	DATE
 _____ Dr Pierre Grammond	Chef du département de médecine spécialisée	2017-09-12
 _____ Chantal Breton	Chef du département de pharmacie	2017-05-10
VALIDATION PAR LA DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS/DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES		
Non applicable	DIRECTEUR/TRICE <input type="checkbox"/> DES SOINS INFIRMIERS <input type="checkbox"/> DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES	
VALIDATION PAR LE COMITÉ DES ORDONNANCES		
 _____ Dre Édith Lepire	PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES ORDONNANCES COLLECTIVES	2017-11-01
APPROBATION PAR L'EXÉCUTIF DU CMDP		
 _____ Dr Martin Arata	PRÉSIDENT DU CMDP	2018-01-17

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE RÉVISION
Évaluation suite à l'implantation (12 mois) prévue le :
Révision (36 mois) prévue le :

ANNEXE I – MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE
(HORS ÉTABLISSEMENT SEULEMENT)